

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez, 21 juillet [1843]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Allez frères](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (12r)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familière de Guise

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez, 21 juillet [1843], Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27307>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 juillet 1843](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Allez frères](#)

Lieu de destination 2, quai de La Mégisserie, Paris

## Description

Résumé Annonce l'expédition de deux cuisinières et facturation des marchandises et du transport.

Notes Le brouillon occupe la partie inférieure du folio 12r.

## Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Hauet \[monsieur\]](#)

Lieux cités [La Neuville-lès-Dorengt \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Allez frères

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Quincaillerie parisienne fondée en 1815. Elle distribue les appareils de la manufacture Godin-Lemaire. Elle existe sous la raison sociale H. Allez neveu avant 1844, puis E. Allez fils de 1844 à 1855, et Allez frères à partir de 1856. Elle cesse son activité en 1938. La maison est établie : au 2, quai de la Mégisserie jusqu'en 1855 ; au 2, quai de Gèvres et au 1, rue Saint-Martin de 1856 à 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 11 avenue Victoria en 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 12, quai de Gèvres après 1880.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

est sans doute dans ce avis effectif que vous me dites fait savoir  
auhors - pour moi délivrerai une partie parti car je ne revois  
pas tout le courrier en aucun cas et plus je me fais considérer  
que cette affaire comme instantanée jusqu'à ce que je le prenne  
que par le biais effectués de faire le démarche de la capitale  
sans le faire et sans aider de renseignement dans cette affaire dont  
j'ai été et suis intéressé pour tout et pour moi depuis plus de deux  
mois sans faire de biais outant comme dans toutes les autres  
mais dont il vous reste à faire à votre

M. Dupont ayant reçu de nouveau le avis que je vous ai expédié  
le 4 courant il a été déposé chez M. Grégoire aubergot  
près le marché aux grains je vous prie de le faire prendre  
le plus tôt possible afin éviter d'autre désagréments

agréz je vous prie mes salutations

je suis sensible au courrier que vous me  
touvez de l'avis que bien des choses à lui  
dire mais le temps me manque à une autre fois  
je vous souhaite de lui comme je vous prie souvent de moi  
(je serais évidemment de service quel qu'il soit)

jeudi dernier

le 15 juillet

M. Grandelle

je vous prie de faire l'avis de ce que je  
remarque dans le état de campagne que je m'occupais  
de faire un bateau en bois dans le état de la 25 juillet  
dernier en l'espérance pour le  
et vous me diriez à

24.00

1862 février 23 2 pieces fontes d'acier 100.00.70

mars 22 4 id 17.50 12.25 12.95

15.85

reste quinze francs 43 centimes que je vous fais remettre  
par le porteur et dont je vous prie de lui donner quittance

agréz je vous prie mes salutations

le 21 juillet

M. Grandelle

je vous expédie à faire par le porteur le tout de la marche  
des aiguilles lesquelles devant bien conditionnée je vous prie de lui  
payer pour transport l'assiette de quinze francs

je vous prie de faire délivrant à ce 150.00 francs saluer  
au moins d'après ce que je vous prie de faire

espérez que tout sera satisfait de ces échantillons vous en fairez pas  
de me faire de nouvelles demandes et en attendant vos autres aiguilles je  
me permets de vous prie de faire délivrant à ce 150.00 francs saluer